



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Site : www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

Siret 32158105000044 APE 9499Z Organisme de formation enregistré sous le n° 82690104869

Formation d'animateur du milieu montagnard

Stage : Technique pour la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Annexe 1 : Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne ou au brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.

2 - Pré requis : Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage.

3 - Personnes concernées : Effectif maximum : 14 participants.

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent, ou souhaitent organiser et conduire des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard..
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.
- Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.

4 - Durée et déroulement du stage : Durée 45 heures

- Ce stage, également appelé "Niveau 1", ne comporte pas d'escalade. Il est organisé exclusivement en internat.
- Cours théoriques suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Ce stage est animé par trois formateurs fédéraux confirmés.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage technique ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une condition physique adaptée à la montagne (Niveau bon marcheur).

6 - Programme du stage :

Savoir s'orienter et utiliser une carte :

- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain.

Préparation de randonnée :

- Règles de conduite d'une randonnée.
- Arrêts prolongés ; vie en refuge ; le bivouac.
- Équipements du randonneur.

Sécurité en montagne :

- Alimentation du randonneur.
- Secours en montagne ; Troubles liés au milieu.
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'égarement.
- Sécurisation d'un passage difficile : main courante.

Réglementation, responsabilité et assurance :

- La réglementation des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

Environnement ; vie dans le milieu.

- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.

7 - Équipement minimum :

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'une journée :

- Sac à dos (30 à 40 litres), vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent, trousse individuelle de premiers soins.
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes. (Port obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain).
- Calculette (modèle de base), loupe (diamètre 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme blanche, compas.
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (Type Geonaute C300 - Decathlon).
- Couverture de survie, une lampe frontale, un sifflet.
- Linges et nécessaire de toilette. Chaussures d'intérieur.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS...

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et la participation à un exercice d'orientation en terrain varié.

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Certificat d'accompagnateur fédéral stagiaire, valable 3 années, après réussite à l'évaluation des aptitudes tout au long du stage et au contrôle des connaissances en fin de stage.

10 - Inscription : Remplir un bulletin d'inscription spécifique à ce stage et fournir les éléments précisés sur ce bulletin. Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage (annexe 2).



Le stagiaire peut contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et/ou déposer un avis sur AFNOR Pro Contact.